



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
LIMITÉE

ICCD/COP(7)/L.9/Rev.1  
25 octobre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES

Septième session

Nairobi, 17-28 octobre 2005

Point 8 a) de l'ordre du jour

**COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**Examen, en application de l'alinéa *d* du paragraphe 2 de l'article 22 de la Convention, du rapport du Comité de la science et de la technologie, y compris ses recommandations à la Conférence des Parties et son programme de travail, et formulation de directives à son intention**

Projet de décision révisé soumis par le Président du Comité de la science et de la technologie

**Évaluation de la dégradation des terres arides**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les dispositions de sa décision 19/COP.6 sur la dégradation des terres arides,

*Notant avec satisfaction* les initiatives prises dans ce domaine par diverses organisations et institutions internationales, avec la collaboration du secrétariat,

*Prenant note* des exposés présentés par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des renseignements figurant dans le document ICCD/COP(7)/CST/8,

*Prenant également note* des observations formulées par le Comité de la science et de la technologie à sa septième session,

GE.05-70729 (F) 251005 251005

1. *Encourage* la poursuite de l'évaluation de la dégradation des terres arides, avec la participation de spécialistes inscrits au fichier d'experts indépendants;
2. *Prie* le secrétariat de continuer à suivre de près l'évaluation de la dégradation des terres arides;
3. *Invite* le Groupe d'experts à prendre les mesures nécessaires pour renforcer les liens entre ses travaux et l'évaluation de la dégradation des terres arides;
4. *Invite aussi* l'équipe chargée de l'évaluation des terres arides à associer les centres de liaison nationaux de la Convention à ses travaux futurs et à tenir compte de leurs besoins;
5. *Prie* le secrétariat de lui faire rapport sur les progrès de l'évaluation de la dégradation des terres arides à sa huitième session.

-----